

La pédagogie coopérative et le concept de discipline

Construire un référentiel disciplinaire

I- Redéfinir son concept de la discipline.

D'après Gordon : *La discipline imposée obtient des résultats immédiats grâce à la peur, la soumission et la dépendance. Difficile de former ainsi des adultes courageux, créatifs et autonomes dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle !*

Quand on veut « obtenir » un comportement ou une attitude d'un enfant, on a deux moyens d'y parvenir : le forcer ou l'influencer. Le motiver demande plus de communication, d'écoute, d'authenticité, de confiance et de soutien.

Ces éléments sont indispensables pour aider l'enfant à construire une solide estime de soi, élément clé d'une personnalité accomplie et d'une vie réussie.

Selon Coloroso : *discipliner se résume en 4 étapes :*

- *conscientiser l'élève au problème qu'il a créé*
- *lui permettre d'assumer la responsabilité de son problème*
- *lui permettre de trouver des solutions pour le résoudre*
- *garder sa dignité intacte*

Il faut s'impliquer pour influencer l'élève positivement plutôt que d'essayer de le contrôler et d'exercer un pouvoir sur lui. Il faut apprendre à l'élève comment penser plutôt que lui montrer quoi penser. Lui donner le pouvoir de s'autodiscipliner, c'est le laisser prendre ses propres décisions, lorsque cela est possible, en lui expliquant comment vivre ses émotions et ses problèmes.

L'apprentissage des conséquences naturelles doit se faire sans harcèlement, rappel constant ou avertissement, nous pouvons laisser l'élève les vivre si elles ne menacent pas sa vie, sa santé et si elles sont moralement acceptables pour lui et les autres.

Pour s'autodiscipliner, un élève doit goûter aux bonnes conséquences, comme aux moins bonnes. C'est pourquoi il est important d'investir du temps pour inculquer à nos élèves l'habitude de réfléchir, pour les amener à penser et réfléchir de façon critique et autonome. Pour y arriver, il est essentiel de discuter des conséquences naturelles reliées aux différents comportements au fur et à mesure qu'un problème se pose. A partir de cette réflexion, il faut établir collectivement les règles de vie et les conséquences agréables et désagréables qui permettent de fonctionner dans un climat sain et productif.

La pédagogie coopérative favorise l'autodiscipline en développant des aptitudes de prise de décision, d'entraide et de résolution de problèmes. Elle permet aussi à l'élève d'acquérir le sens du respect des autres. Nous remarquons que la conscientisation et la réflexion amènent chez les élèves une diminution progressive des comportements indésirables, de l'agressivité et de la violence.

II- La discipline exige une formation comme n'importe quel autre apprentissage.

Cette formation est réussie quand elle obtient comme résultat l'autodiscipline.

Pour en arriver là, l'enfant doit faire un réel apprentissage, c'est-à-dire :

- Connaître les règles du jeu (savoir)

Quand ils arrivent à l'école, les enfants ignorent les règles concernant le fonctionnement de l'école, de la classe, d'un groupe d'enfants en apprentissage. L'enseignante, au contraire, possède pratiquement toutes les règles de ce fonctionnement. Tout l'enjeu de la formation des enfants, sera de les aider à intégrer ces règles pour qu'elles deviennent les leurs. Le premier pas à faire, pour l'enseignante, est d'informer les enfants des principaux règlements non négociables, de l'école, de la classe et de leur raison d'être. Si les enfants sont capables de les comprendre et de les respecter, ces règles leur donnent déjà de la sécurité et un certain pouvoir sur la vie dans ce milieu.

- **Vivre les règlements et participer à l'élaboration de certaines règles et des conséquences qui en découlent. (savoir faire)**

A partir du moment où les enfants connaissent les règles, ils peuvent les mettre en pratique et ainsi avoir un certain pouvoir sur leur personne. Ce contrôle d'eux-mêmes, de leurs gestes, de leurs paroles, de leurs attitudes, il est essentiel que les enfants le perçoivent comme une étape de leur croissance.

En les invitant à participer à l'élaboration de certaines règles de la vie, l'enseignante ouvre aux enfants un nouveau champ. Ceux-ci acquièrent du pouvoir sur leur environnement, sur leur milieu de vie. Ils apprennent à établir ce pouvoir en tenant compte des autres et des conditions matérielles. C'est une épreuve de réalisme et d'adaptation. Elle doit prendre en compte l'erreur, l'évaluation, le réajustement, qui sont toutes des étapes normales de l'apprentissage.

Il n'est pas superflu d'amener les enfants à participer à l'élaboration des conséquences qui découlent de l'observation ou non des règles. C'est un choix contraire au mouvement général de notre société, mais il contribue fortement à la construction d'un réel sens des responsabilités.

La société d'aujourd'hui, met fortement l'accent sur les « droits et libertés ». Mais peu de voix se font entendre pour rappeler l'importance d'assumer les conséquences de leurs gestes.

Si l'on sait parfois dialoguer avec les enfants pour établir avec eux certaines règles, on ne sait pas toujours les amener à faire face aux conséquences de leurs gestes. Souvent quand on s'en rend compte, on les assume soi-même ou bien on place l'enfant face à des conséquences arbitraires et disproportionnées, non prévues, non négociées, et qui n'ont que peu de liens avec le geste posé. L'humeur, la fatigue, la sympathie ou l'antipathie entrent en ligne de compte et contribuent à placer les enfants face à l'arbitraire plutôt que la réalité.

On croit que les règlements suffisent à encadrer les enfants. Pourtant ils ne règlent rien dans la vie d'une classe s'ils ne sont pas accompagnés des conséquences prévues et négociées ainsi que des instances de régulation nécessaires.

Etablir les conséquences, c'est prévoir avec les enfants les suites tristes ou heureuses, agréables ou désagréables. L'opération leur permet de créer des liens entre leurs gestes et les conséquences, de susciter chez eux une saine responsabilité et finalement de former à une vraie liberté.

- **Développer, au contact de l'adulte, des valeurs et des attitudes d'engagement et de responsabilité. (savoir être)**

La véritable autodiscipline prend ses racines dans les valeurs que sont la capacité à s'engager et le sens des responsabilités. Ces valeurs ne peuvent en général être enseignées. Elles s'acquièrent au contact de quelqu'un qui les vit et fait vivre au jour le jour. Au fur et à mesure que les enfants prennent du pouvoir sur eux-mêmes et leur milieu, qu'ils s'ajustent aux autres et aux conditions matérielles, ils développent un vouloir être comme l'adulte qui dirige et soutient leur démarche. Si l'enseignante sait être complice, responsable, chaleureuse, disponible, elle incitera les enfants à adopter ces attitudes et à les faire leurs.

L'apprentissage de l'autodiscipline ne se développe pas de façon linéaire et séquentielle mais plutôt de façon globale et simultanée. Le savoir faire se développe en même temps que le savoir et c'est à travers le vécu des deux premières étapes que se vit aussi la troisième, le savoir être. La distinction n'est soulevée ici que pour que l'enseignante ait une claire conscience des terrains sur lesquels elle se trouve quand elle participe à l'apprentissage de l'autodiscipline de l'élève.

III- Comment gérer un référentiel disciplinaire ?

1. Profiter d'une situation problématique dans une classe pour lancer l'idée de l'élaboration d'une règle de vie. Toujours le faire en fonction du vécu.
2. Questionner les élèves afin de vérifier avec eux ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Noter tous les renseignements donnés.
3. Sélectionner avec eux ce qu'on doit retenir et formuler ensuite la règle de vie.
4. Formuler la règle :

- en utilisant le « je » ;
 - en formulant positivement,
 - en employant le présent ;
 - en donnant une consigne courte ;
 - en décrivant un comportement observable et mesurable ;
 - en évitant l'utilisation des adverbes pas assez précis (calmement, proprement)
5. Trouver avec les élèves des conséquences agréables pour « récompenser » le respect des règles de vie ;
 6. Trouver avec les élèves des conséquences désagréables pour faire respecter les règles de vie décidées ;
 7. Ecrire ou faire écrire les règles. Les afficher bien en vue pour que les élèves les aient devant les yeux et puissent facilement s'y référer en cas de manquement. Faire en sorte de pouvoir enlever les règles qui sont intégrées et les remplacer par une nouvelle règle, tout en ayant la possibilité de les replacer si nécessaire.

Contexte et utilité

Les règlements d'école ne règlent absolument rien en classe. L'élève d'aujourd'hui a besoin de vivre à l'intérieur d'un cadre bien défini, d'une structure sécurisante. Il est possible de développer une discipline dans laquelle l'élève peut s'engager. Le climat et les relations ne s'en porteront que mieux. Toute cette démarche de gestion d'un référentiel disciplinaire dans la classe se veut un excellent moyen d'appivoiser la réalité. L'élève a des droits, mais aussi des devoirs. Et il ou elle doit apprendre à assumer les conséquences de ses actes.

Pistes d'utilisation

1. Elaborer progressivement avec les élèves un référentiel disciplinaire ;
 - règles de vie
 - conséquences agréables
 - conséquences désagréables
2. Prévoir des moments d'objectivation collective avec les élèves, pour réajuster s'il y a lieu ;
3. Privilégier aussi des périodes d'auto évaluation ;
4. Eviter de garder un référentiel disciplinaire statique. Faites le bouger. Il doit suivre l'évolution, la dynamique du groupe. A chaque mois, chaque étape il faut revoir le cadre de référence et le réaménager ;
5. Ne pas se contenter de le vivre verbalement avec les élèves. Le traduire par écrit avec des mots ou des dessins. Il peut même se traduire en contrat.
6. Transposer cette philosophie et appliquer certains outils à la gestion de la discipline dans l'école.